

# Stratégie navale et action extérieure (3/3)

Marcel DUVAL

L'amiral Marcel Duval a été directeur de la revue *Défense nationale* de 1979 à 1983. Il y était resté très attaché et lui a fait une donation sous la forme du « Prix Marcel Duval » qui récompense chaque année le meilleur article. À l'occasion de sa troisième manifestation, il nous a paru intéressant de publier cette intervention donnée lors d'une conférence tenue le 11 février 1986 à l'École nationale d'administration (ENA).

## Application du cas français

### Dilemme

Et j'en arrive maintenant à la dernière partie de mon exposé, l'application au cas français des concepts que je viens de m'efforcer de dégager à votre intention. J'espère en effet vous avoir fait percevoir qu'à notre époque, d'une part, une stratégie d'action extérieure répond à un besoin pour toute puissance ayant des intérêts extérieurs et une ambition mondiale ; et d'autre part, que la stratégie maritime s'adapte bien à son soutien, ou en tout cas mieux que les autres stratégies militaires. Si on l'admet, comme c'est généralement le cas, une question se pose alors pour les pays ayant accédé à la capacité nucléaire, celle des priorités respectives à attribuer à leur stratégie d'action extérieure et à leur stratégie de défense, au sens conventionnel du terme, de leur territoire national, toutes deux venant bien entendu après leur stratégie de dissuasion <sup>(1)</sup>.

Pour les superpuissances, il s'agit d'un problème de dosage, puisque leurs ressources leur permettent de mener de front les trois stratégies. Si nous nous arrêtons cependant quelques instants à leur cas, il est intéressant d'observer qu'elles ont toutes deux donné une forte priorité à leur stratégie d'action extérieure par moyens maritimes. Aux États-Unis, en témoignent les décisions qui ont été prises d'augmenter jusqu'à 15 le nombre des porte-avions, ou plus exactement des « *carrier battle groups* », et de développer les moyens amphibies, ainsi que la mise sur pied d'une « force de déploiement rapide » aéroterrestre, qui dispose là où des crises sont à craindre de dépôts flottants prépositionnés. Cette priorité se manifeste aussi par l'accent mis dans les doctrines d'emploi sur la notion d'« escalade horizontale », c'est-à-dire sur l'application de la stratégie indirecte, celle qui agit ailleurs et autrement <sup>(2)</sup>.

Quant à l'Union soviétique, au-delà de la référence qu'il est d'usage de faire au livre de celui qui a été à la tête de sa Marine pendant près de 30 ans, l'amiral Gorchkov, puisqu'il est intitulé de façon significative « La puissance maritime de

l'État », nous pouvons constater également l'accroissement de ses capacités d'action extérieure. Celui-ci se manifeste en particulier par la construction, après celle de 6 porte-aéronefs, d'un super porte-avions à propulsion nucléaire et donc destiné à l'outre-mer, ainsi que de nouveaux transports d'assaut amphibies, qui peuvent être renforcés par sa flotte marchande, très moderne et la cinquième du monde, et appuyés par ses flottilles de recherches scientifiques et de recueil de renseignements électroniques, qui n'ont pas d'équivalent ailleurs. Mais ce qui est plus caractéristique encore du rôle que l'Union soviétique attribue maintenant à la diplomatie navale, c'est le déploiement de sa flotte sur tous les océans, et le comportement de celle-ci dans toutes les crises <sup>(3)</sup>.

Pour les puissances moyennes, dont les ressources sont par définition limitées, le choix des priorités que j'ai évoqué plus haut, c'est-à-dire défense immédiate de l'Europe ou action extérieure est d'autant plus tranché qu'il est peu réversible, compte tenu des coûts, des délais de réalisation et de la durée de vie des systèmes d'armes modernes. Aussi a-t-on pu dire qu'à notre époque la stratégie des moyens engage très largement pour l'avenir la stratégie des finalités. Nous allons le constater en considérant le cas français, par comparaison au cas britannique <sup>(4)</sup>.

Ce sont avant tout les intérêts que la France possède outre-mer qui rendent nécessaire pour elle une stratégie d'action extérieure. Vous les connaissez aussi bien que moi, aussi me bornerai-je à une rapide énumération. Nous placerons en tête nos départements et territoires d'outre-mer (Dom-Tom), puisqu'ils nous donnent la responsabilité d'assurer la sécurité d'un million et demi de nos concitoyens, répartis à travers tous les océans et sur une superficie territoriale qui est plus grande que celle de la métropole, et qui se prolonge maintenant, par leurs « zones économiques exclusives », sur une superficie maritime qui est la seconde du monde, après celle des États-Unis. Faut-il rappeler aussi, après qu'on en ait tant parlé l'été dernier, que le maintien de notre présence en Polynésie, avec le centre d'essais nucléaires de Mururoa, et en Guyane, avec le centre de lancements spatiaux de Kourou, est déterminant pour la crédibilité future de notre force de dissuasion. À ces obligations prioritaires, il faut encore ajouter la protection de nos autres nationaux installés dans des pays étrangers, qui sont eux aussi au nombre d'environ un million et demi, soit un chiffre analogue à celui des Anglais expatriés <sup>(5)</sup>.

Si nous considérons maintenant les intérêts économiques, nous constatons que la France dépend de l'outre-mer pour toutes les matières premières et les ressources énergétiques nécessaires à sa survie économique et sociale, alors que ce n'est pas le cas pour la Grande-Bretagne en ce qui concerne le charbon et le pétrole. Il en résulte que, malgré l'insularité de cette dernière, notre taux de dépendance à l'égard des communications maritimes est du même ordre que le sien.

Quant aux obligations politiques de la France vis-à-vis du Tiers-Monde, et plus généralement de l'outre-mer, elles sont beaucoup plus nombreuses et étendues, dans la mesure où notre pays a conservé généralement des liens très étroits

avec les États nés de la décolonisation de son ex-« Empire » et qui n'ont pas leur équivalent au sein du Commonwealth. Ces liens ont été consolidés souvent par des accords de coopération et d'assistance, qui, en Afrique et en océan Indien, ont été étendus parfois aux États issus des ex-colonies belges, portugaises, espagnoles et même britanniques. Par ailleurs nos engagements militaires avec ces mêmes États sont nombreux, tant au titre d'accords d'assistance technique que d'accords de défense, c'est-à-dire nous obligeant à leur porter secours en cas d'agression <sup>(6)</sup>.

Enfin, il est un dernier domaine où la France se distingue, c'est dans sa volonté de rayonnement et d'influence mondiale. Consciente de n'être plus la puissance de premier rang qu'elle a été pendant si longtemps, elle n'a pas abandonné pour autant le sentiment qui lui revient toujours de transmettre un message universel. C'est la conscience de cette mission qui l'amène à proclamer souvent, au point d'agacer ses partenaires, sa volonté d'indépendance nationale et son souci d'autonomie de décision. Et c'est cette même vocation qui l'amène aussi à être tentée parfois dans sa diplomatie hors d'Europe par un certain « unilatéralisme », voire même un certain « tiers-mondisme », ou encore la recherche du côté des « non-alignés » d'une éventuelle « troisième force ».

Si nous considérons maintenant le cas de la Grande-Bretagne, nous constatons que, si elle n'a rien perdu de son prestige dans le monde anglophone, elle a abandonné toutes ses possessions outre-mer, à part quelques îlots. En outre, depuis qu'elle a décidé en 1966 le repli à l'Ouest de Suez de son dispositif militaire, elle a renoncé à prendre des engagements militaires outre-mer, hormis les cas conjoncturels que constituent les Falkland et Hong-Kong.

Ces différences dans les intérêts et dans les ambitions des deux pays expliquent en partie les choix diamétralement opposés qu'ils ont fait dans leur politique de sécurité, puisque après la dissuasion, la France a donné la priorité à l'action extérieure et la Grande-Bretagne à la défense immédiate de l'Europe, et cela en contradiction avec les traditions de leur histoire respective. Mais la raison doit en être recherchée surtout, à mon avis, dans les différences de leur stratégie de dissuasion, totalement indépendante dans ses concepts et ses moyens chez nous et pratiquement américanisée chez nos voisins. Il en résulte de notre part une bien plus grande confiance dans l'aptitude de la dissuasion à protéger notre sanctuaire national et ses abords. Par suite nous pensons « crise » plutôt que « guerre » et nous nous pré-occupons ainsi beaucoup plus de l'action extérieure qui est le complément logique de la dissuasion pour toute puissance qui se veut une vocation mondiale <sup>(7)</sup>.

En outre, je crois que pour la Grande-Bretagne ce qui a joué un rôle déterminant dans l'orientation de sa politique de défense, si contraire à sa tradition du « grand large », c'est la double volonté qui sous-tend sa politique d'ensemble : celle de préserver ses « relations spéciales » avec les États-Unis, et à cette fin de leur être complémentaire là où ils le souhaitent, et celle de jouer un rôle majeur en Europe,

et pour y parvenir de s'y comporter en partenaire exemplaire, et par suite influent, de l'Otan.

### **Capacités françaises**

Mais, quoi qu'il en soit des motivations respectives des deux pays, les faits sont là, les capacités de la France en matière d'action extérieure sont très supérieures à celles de la Grande-Bretagne, et les programmes en cours ou décidés ne feront que renforcer la divergence de leurs stratégies <sup>(8)</sup>.

Du côté français les forces militaires repositionnées se montent à environ 30 000 hommes, qui sont répartis entre Proche-Orient, Afrique occidentale, approches du Golfe et océan Indien, mer des Caraïbes, Pacifique Sud. En outre la « Force d'action rapide » constitue maintenant une réserve de cinq divisions totalisant près de 50 000 hommes <sup>(9)</sup>. La Grande-Bretagne, quant à elle, n'est plus présente militairement hors d'Europe qu'aux Falkland et à Hong-Kong, si l'on excepte Chypre en Méditerranée, où toute présence militaire peut avoir à la fois une signification Est-Ouest et Nord-Sud. Sa réserve mobile se monte à environ 10 000 hommes, entraînés surtout pour une intervention sur le flanc nord de l'Otan.

Si nous considérons maintenant les moyens maritimes nécessaires à la diplomatie navale et à l'intervention, nous constatons que la France possède 2 porte-avions d'attaque encore à propulsion classique et en a programmé 2 autres à propulsion nucléaire, donc destinés à l'outre-mer, alors que la Grande-Bretagne ne dispose que de porte-aéronefs à décollage vertical et à vocation anti-sous-marine, dont les limitations sont apparues clairement lors de l'affaire des Falkland. Et si la Grande-Bretagne est mieux pourvue que nous en sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire, nous en avons maintenant assez pour les faire participer à notre diplomatie navale. Il subsiste cependant chez nous des insuffisances, qu'on retrouve aussi du côté britannique, à savoir : capacités en avions de transport lourd (mais l'affrètement de moyens civils peut y suppléer en partie), nombre de navires de transport amphibies ou de soutien logistique (là encore l'affrètement permet d'y suppléer), surtout satellites d'observation et avions type *Awacs*. Par contre nous venons de nous doter d'un réseau de télécommunications militaires par satellites, qui s'est avéré indispensable pour la conduite des crises en temps réel et de façon discrète <sup>(10)</sup>.

### **Coopération interalliée**

Il pourrait être intéressant d'examiner les enseignements qu'il est possible de tirer des nombreuses interventions auxquelles la France a participé en Afrique, au Proche-Orient ou aux abords du Golfe au cours de ces dernières années <sup>(11)</sup>. Mais comme ils sont à l'origine des concepts que je me suis efforcé de dégager précédemment à votre intention, je préfère examiner avec vous, avant de conclure, un aspect important de la stratégie d'action extérieure dans le cas français, à savoir les

limites de la coopération interalliée en la matière, puisque de toute évidence notre Pays ne peut prétendre être le gendarme du Monde <sup>(12)</sup>.

Il ne s'agit pas là d'un problème nouveau. Dès le début de l'Otan on avait en effet examiné la possibilité d'étendre sa compétence qui s'arrête dans l'Atlantique au Tropique du Cancer. On a aussi imaginé des alliances régionales, calquées sur l'Otan, telles le *Cento* et le *Seato*. Ce fut ensuite la proposition du général de Gaulle de directoire à trois, puis plus récemment celle de donner au Sommet des Sept puissances les plus industrialisées une compétence stratégique globale, voire d'adopter le cadre de l'UE0 puisque ses statuts autorisent déjà ses membres à connaître des problèmes militaires qui se posent en dehors de la zone couverte par l'Otan <sup>(13)</sup>.

Aucune de ces tentatives n'a abouti, mais je pense quant à moi qu'une institutionnalisation de la coopération interalliée en matière d'action extérieure est inutile, et serait même à certains égards nuisible. Inutile parce qu'en définitive seuls les États-Unis, la France et à un moindre degré la Grande-Bretagne, disposent, avec la volonté de les mettre en œuvre, de moyens militaires adaptés à des actions extérieures d'une certaine signification. Il en résulte que les coopérations interalliées envisageables outre-mer relèvent en définitive d'arrangements *ad hoc* bilatéraux ou trilatéraux. Mais j'ai ajouté nuisible, parce qu'une institutionnalisation de l'action extérieure annoncée à grand spectacle ne pourrait manquer de provoquer une réaction de rejet parmi les États du Tiers Monde. Si ceux-ci en effet souhaitent souvent pouvoir faire appel à notre assistance en cas de crise, c'est à la condition que nous restions discrets et pour cela que nous nous tenions auparavant « au delà de l'horizon », comme sait le faire la diplomatie navale.

Nous ratisserons ainsi plus large, pour employer la formule des politiciens, et, surtout, nous valoriserons cet atout majeur des démocraties, et par suite de l'Occident, que constituent leur diversité et leur pluralisme <sup>(14)</sup>. Au point de vue de l'efficacité, je noterai enfin que l'alignement nous priverait des alternatives tactiques que permet la diversité de nos relations diplomatiques avec les États du Tiers-Monde, tant en cas d'échec d'une de nos initiatives que pour faciliter des compromis. Il faut donc beaucoup mieux en rester pour la coopération en matière de sécurité hors d'Europe, à des solutions pragmatiques, c'est-à-dire à un « partenariat » discret, mais loyal, étant entendu que celui-ci implique une solidarité totale des partenaires en cas d'épreuve grave pour l'un d'entre eux <sup>(15)</sup>.

Nous venons de le constater, la stratégie d'action extérieure est difficile à mener à plusieurs, comme l'est aussi la stratégie de dissuasion. Ces deux stratégies participent d'ailleurs de la même philosophie à savoir la recherche du maintien de la paix par une étroite combinaison de « violence retenue » et de négociation, et les critères de succès sont dans les deux cas essentiellement politiques et non pas militaires.

Il en résulte que le contrôle du pouvoir politique sur leurs acteurs militaires sera fatalement très étroit et même tatillon, tout en restant souvent imprécis quant aux objectifs immédiats. Les missions de soldat ou, pour ce qui nous occupe, de « marin de la paix » exigent donc de la part des exécutants sang froid, détermination, lucidité, obéissance, et surtout cette vertu suprême qu'est le courage moral.

## Conclusion

Mais le temps me manque pour disserter sur ce sujet, puisque le moment est venu de terminer mon exposé. Je le ferai sur le mode interrogatif pour ne pas vous imposer mes conclusions personnelles et vous inviter au contraire à développer vos propres réflexions, tant sur le sujet que je viens de traiter devant vous que sur quelques autres qui lui sont connexes.

Je vous ai dit ma conviction : je crois qu'une stratégie d'action extérieure est un besoin pour notre pays. Je crois que cette stratégie doit avoir un volet militaire pour être crédible. Je crois enfin que, quand il est possible, c'est l'emploi de moyens maritimes qui comporte le moins de risques d'enlèvement ou d'escalade.

Mon interrogation personnelle est alors double :

Premièrement. Comment va s'orienter l'avenir de nos Dom-Tom, sans lesquels notre stratégie d'action extérieure perdrait pas mal de ses justifications et aussi de ses possibilités ?

Secondement et surtout : la France, limitée à ses seules ressources, va-t-elle pouvoir continuer à mener de front une stratégie de dissuasion et une stratégie d'action extérieure indépendantes, tout en continuant à participer à la défense immédiate de l'Europe comme il est nécessaire pour manifester sa solidarité avec ses voisins ? Ma réponse personnelle à cette deuxième question serait résolument affirmative dans un cadre européen, qu'il entraîne intégration ou mieux répartition des tâches. Mais peut-on espérer encore raisonnablement en cette construction à horizon prospectif, alors que son fondement, la solidarité franco-allemande, est en train de se diluer sous nos yeux ? Et dans ce cas l'espoir de beaucoup de ceux de ma génération n'aurait-il été qu'un rêve, celui d'une Europe construite sur le modèle français, et ayant les mêmes aspirations que la France ? Mais si je viens de m'abandonner un instant au pessimisme de l'intelligence, vous pouvez réagir vous qui avez l'avenir devant vous, en manifestant l'optimisme de la volonté.

Et puisque, sortant du rôle de stratège que vous avez bien voulu m'attribuer en m'écoutant, j'en suis venu à des conseils plus généraux qu'autorise peut-être mon âge, je vous proposerai pour terminer trois réflexions, qui me paraissent pouvoir être utiles aux futurs décideurs politiques que vous êtes :

- La première est relative au phénomène « crise », auquel nous l'avons noté, l'évènement nucléaire a donné un statut diplomatique. Plus généralement, je crois qu'il peut y avoir un bon usage de la crise, en l'utilisant pour démarrer un processus de paix.

- Ma deuxième réflexion concernera le maniement de la force à notre époque, qui doit être, nous l'avons vu, étroitement mêlé à la diplomatie. Plus généralement encore, je pense que ce besoin d'association de la force et du dialogue se retrouve dans beaucoup d'autres domaines, lorsque la cible visée est également la psychologie du décideur et celle de l'opinion publique.

- Ma troisième et dernière réflexion concerne précisément cette psychologie, et en particulier celle des hommes et des femmes que vous aurez à diriger, puisqu'on a pu parfois faire reproche à vos semblables de méconnaître les aspects humains de leurs décisions.

Je me bornerai sur ce sujet à vous donner un exemple que je connais bien, celui des « gens de mer », car on les appelle ainsi, ce qui ne manque pas d'être caractéristique de leur spécificité. Platon avait déjà dit : « il y a les vivants et les morts et ailleurs il y a les marins » ; et Saint-John Perse, à qui je faisais visiter un porte-avions, d'ajouter : « votre équipage constitue vraiment l'archétype de la société idéale ». Si je me permets ces deux citations, c'est afin de vous faire percevoir que les gens de mer, qu'ils soient militaires ou pas, sont vraiment une espèce à part ; ils se comprennent entre eux, ils sont solidaires et ils sont habitués à prendre des risques hors du commun, ce qui n'est pas d'ailleurs sans conséquences stratégiques comme j'y ai fait déjà allusion.

Mais, tournés par vocation vers le grand large, et par suite vers l'avenir, ils sont aussi fort heureusement, chez nous, de mieux en mieux intégrés à la vie de la nation, et ils participent ainsi de plus en plus activement aux réflexions politico-stratégiques qui touchent à notre défense <sup>(16)</sup>.

C'est pourquoi on peut leur confier des responsabilités majeures pour le maintien de la paix, en les chargeant d'être les principaux exécutants de ces deux stratégies complémentaires que constituent la dissuasion et l'action extérieure, pour finir sur notre propos.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur tous ces sujets, mais comme le proclame l'ecclésiaste : « Que ton océan est immense, Seigneur, mais que ma vie est courte ! ».

## NOTES

- (1) L'auteur a développé ce thème dans : « La stratégie maritime des grandes puissances », Conférence prononcée, mars 1984 à l'École centrale ; « À quoi servent leurs marines ? » in *Défense Nationale*, août-septembre 1984 ; « Nouveautés de la stratégie maritime » in *Nouvelle Revue Maritime*, septembre 1984.
- (2) Voir Yves Boyer, « Les forces classiques américaines » in *Cahiers de la Fed*, 1985.
- (3) Voir : Hervé Coutau-Bégarie, « La puissance maritime soviétique », *Économica*, 1983 ; Collectif, « *Understanding Soviet Naval Developments* », *Office of CNO*, Washington, 1985.
- (4) L'auteur a développé ce thème dans : « À quoi servent leurs marines ? » in *Défense Nationale*, août-septembre 1985 ; « Coopération franco-britannique pour le maintien de la paix hors d'Europe (obstacles et perspectives) », communication présentée en septembre 1985 à l'Ifri et au *Royal Institute of International Affairs*.
- (5) Voir : François Charollais et Jean de Ribes : « Le défi de l'outre-mer » in *Cahiers de la Fed*, 1983 ; Marcel Duval, « Action extérieure et défense » in *Défense Nationale*, mars 1984 ; Jacqueline Martin-Bagnaudez, « Les chances de l'outre-mer français » in *Nouvelle Revue Maritime*, septembre 1984 ; Collectif, « Le nouveau droit de la mer. La mer et les Dom-Tom » in *Défense Nationale*, janvier 1986.
- (6) La France a des accords de défense avec 8 pays d'Afrique et de l'océan Indien : Cameroun, Côte d'Ivoire, Comores, Djibouti, Gabon, République Centre Afrique, Sénégal, Togo. Elle apporte une assistance militaire technique à 24 pays d'Afrique Noire, 4 d'Afrique du Nord, 5 du Moyen-Orient, 3 d'Amérique latine.
- (7) Voir : Régis Debray, « La puissance et les rêves », Gallimard, 1984 ; Régis Debray, « Les Empires contre l'Europe », Maspero, 1985 ; Carlos di Sa Rêgo, « Une nostalgie de grandeur », Ramsey, 1985 ; Marie-Claude Smouts, « La France et le Tiers-Monde » in *Revue politique étrangère*, 2/85.
- (8) La politique de la France est définie officiellement par la triade : Indépendance nationale (dissuasion), solidarité avec nos alliés (défense immédiate de l'Europe), maintien de la paix dans le monde (action extérieure). Son choix est systématisé par la formule suivante : « la guerre classique en Europe est sans avenir et doit être cantonnée au rôle de faire valoir de la menace nucléaire » qui est due au général Le Borgne dans « Stratégies pour l'Europe » in *Défense Nationale*, février 1985. Le ministère de la Défense l'a souligné en mai 1985 devant l'IHEDN : « En premier lieu, notre appareil militaire doit plus que jamais penser à la crise et non à la guerre » et « la crise est fille de la dissuasion nucléaire ». Voir Charles-Hernu, « Politique de défense : une perspective », in *Défense Nationale*, juillet 1985.
- (9) Cette politique apparaît clairement dans l'exposé des motifs de la loi de Programmation militaire (1984-1988), document n° 1452 de l'Assemblée nationale, 1984. Elle se manifeste aussi dans le budget pour 1986 du ministère de la Défense, qui donne en effet priorité d'abord au système de dissuasion stratégique, puis aux forces concourant à l'action extérieure, Marine et Force d'action rapide, ainsi qu'à l'environnement C3 et logistique correspondant. Voir : Jacques Isnard, « Le budget de la Défense pour 1986 » in *Le Monde*, 17 septembre 1985 ; Paul Quiliès, « L'avenir de notre concept de défense face aux progrès technologiques » in *Défense Nationale*, janvier 1986.
- (10) Pour la politique d'avenir de la Marine nationale, voir amiral Leenhardt : « Marine et évolution technique » in *Défense Nationale*, octobre 1984 ; « Réflexions sur une stratégie navale d'avenir » in *Défense Nationale*, août-septembre 1985 ; « Marine nationale et stratégie maritime » in *Nouvelle Revue Maritime*, décembre 1985.
- (11) Pour les enseignements techniques tirés des plus récentes interventions françaises, voir : Collectif, « Enseignement des actions extérieures » in *Armées d'aujourd'hui*, mai 1985 ; Collectif, « La crise en action extérieure et les forces armées » in *Armées d'aujourd'hui*, juin 1985 ; Jacques Chantaux, « Présence navale française au Liban », in *Défense Nationale*, juillet-août-septembre 1984.
- (12) L'auteur a développé ce thème dans : « Une stratégie globale de l'Occident est-elle possible ? », communication présentée en novembre 1981 au colloque international organisé à Munich par la Fondation Hanns Seidel Stiftung ; « Une stratégie maritime globale est-elle faisable ? », colloque international organisé à Leeds Castle UK par le *Foreign Affairs Research Institute*, juillet 1982 ; « Contribution de la France au maintien de la paix hors d'Europe », colloque franco-allemand organisé à Strasbourg par la Fondation Hanns Seidel Stiftung, mars 1984 ; « Les Forces maritimes françaises et le maintien de la paix dans le Monde », colloque international organisé à Washington DC par l'*Institute for Foreign Policy Analysis*, février 1985 ; « Coopération franco-britannique pour le maintien de la paix hors d'Europe », communication présentée en septembre 1985 à l'Ifri et au *Royal Institute of International Affairs* ; « Perspectives de la coopération française italienne dans l'action extérieure hors de la zone Otan ? », communication présentée en janvier 1986 à un séminaire franco-italien organisé par l'Ifri et l'*Instituto Affari Internazionale*.
- (13) Le traité de l'UEO prévoit en effet qu'à la demande d'un de ses membres, - l'organisation doit se concentrer sur toute situation pouvant présenter un danger pour la paix, en quelque endroit qu'elle se produise. Mais sa loi fondamentale interdit à la RFA d'opérer hors d'Europe et l'Italie a toujours proclamé son refus de s'engager hors de la Méditerranée.
- (14) C'est ce que reconnaît John Burgess dans un article intitulé « La Marine » et publié par la revue américaine *Proceedings* en mars 1985, lorsqu'il écrit que « la notable présence navale française dans les eaux rarement patrouillées par des Marines occidentales depuis le déclin de la *Royal Navy*, couplée à l'absence de complexes de Paris à intervenir militairement dans le Tiers-Monde a profité à l'Europe et aux États-Unis. Elles ont en effet permis une présence occidentale là où une présence purement américaine aurait été militairement impossible ou politiquement inacceptable.
- (15) Cas de la crise de Cuba ou de celle des Falkland par exemple.
- (16) Voir amiral Pierre Lacoste, *Stratégies navales du présent*, Lattès, 1986.